



Initiative  
Cacao et  
Forêts



World Cocoa  
Foundation

## ***Résumé des plans initiaux des entreprises pour la Côte d'Ivoire***

### **1. QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS ?**

Les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, ainsi que les entreprises les plus importantes de la filière du cacao et du chocolat, ont signé en novembre 2017 des [accords historiques](#) visant à mettre fin à la déforestation et à promouvoir la restauration et la protection des forêts dans la chaîne d'approvisionnement du cacao.

Ce nouveau partenariat public-privé, appelé [Initiative Cacao & Forêts](#) (ICF) a été organisé par la World Cocoa Foundation (Fondation Mondiale du Cacao - WCF), IDH the Sustainable Trade Initiative (Initiative pour le commerce durable) et l'International Sustainability Unit (Unité internationale pour la durabilité - ISU) du Prince Charles, en partenariat avec les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Le Prince de Galles a [lancé l'ICF](#) en mars 2017 à Londres et a examiné les progrès de la mise en œuvre en novembre 2018.

Les Cadres d'Action Commune pour la [Côte d'Ivoire](#) et le [Ghana](#) définissent les engagements fondamentaux, les actions vérifiables et les échéances à respecter pour une chaîne d'approvisionnement sans déforestation et favorable aux forêts.

Les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration des stratégies nationales, la mise en place d'un environnement politique favorable et la structure de gouvernance pour la mise en œuvre de l'ICF. Ils s'assurent que l'ICF est liée à des initiatives similaires concernant d'autres matières premières, et qu'elle est parfaitement alignée sur la stratégie nationale REDD+ et les autres stratégies et plans nationaux concernés. Ils donnent des orientations opérationnelles clés ainsi que les données économiques, environnementales et sociales de base pour aider les entreprises à identifier et à planifier les activités d'investissement privées les plus efficaces et les plus fructueuses pour l'ICF.

À la suite de consultations approfondies avec toutes les parties prenantes, les gouvernements ont élaboré des plans nationaux de mise en œuvre détaillés ([Côte d'Ivoire](#), [Ghana](#)) qui définissent les principales priorités, actions et calendriers du secteur public. Au cours de la première année de l'ICF, les deux gouvernements ont entamé des travaux sur les éléments de base d'une mise en œuvre réussie de l'ICF. Ceci comprend notamment (1) des révisions importantes du cadre juridique de la gestion durable des forêts, (2) la mise à jour de cartes délimitant les zones protégées et (3) la collecte de données socio-économiques et d'utilisation des terres pour les zones d'investissements prioritaires.

Trente-trois entreprises<sup>1</sup>, représentant environ 85% de la consommation mondiale de cacao, ont maintenant rejoint l'ICF. Chaque entreprise a accepté de préparer un plan d'action individuel

---

<sup>1</sup> Arysta Callivoire, Barry Callebaut, Blommer Chocolate Company, Cargill Cocoa and Chocolate, Cémoi, Chocolats Halba, Cocoonect, Cococo Chocolatiers, ECOM Group, Fazer, Ferrero, General Mills Inc.,

## Initiative Cacao & Forêts : Résumé des plans initiaux des entreprises pour la Côte d'Ivoire

détaillé décrivant les actions spécifiques qu'il entreprendra entre 2018 et 2022 pour respecter les engagements énoncés dans le cadre d'action Commune. Chaque entreprise décidera de façon indépendante de la meilleure façon de soutenir la réalisation des objectifs du Cadre d'Action Commune, en fonction de son rôle dans la chaîne d'approvisionnement, de ses priorités stratégiques et de ses objectifs en matière de durabilité du cacao.

Presque toutes les entreprises ont maintenant achevé leurs plans d'action initiaux. Ces plans initiaux seront mis à jour et finalisés en 2019, une fois que les gouvernements auront achevé les changements de politique légale et opérationnelle en cours, la cartographie des zones protégées, la collecte de données de base et d'autres éléments constitutifs nécessaires à la programmation complète des investissements.<sup>2</sup>

Compte tenu de leur rôle unique dans la chaîne d'approvisionnement du cacao, les trois distributeurs ont collaboré à l'élaboration [d'un plan d'action commun](#). Ils se sont mis d'accord sur des actions collectives pour respecter leurs engagements dans le cadre de l'ICF par le biais de leurs relations avec leurs partenaires commerciaux et leurs fournisseurs.

L'ICF a bénéficié du soutien de plusieurs partenaires internationaux du développement, notamment le département du Développement International du Royaume-Uni, le ministère néerlandais des Affaires Étrangères, le ministère fédéral allemand de la Coopération Économique et du Développement, la Banque mondiale, la Société financière Internationale, le Fonds Mondial pour l'Environnement, et le programme sur les matières premières vertes du Programme des Nations Unies pour le Développement.

L'ICF est étroitement coordonnée avec un large éventail d'organisations et de partenariats environnementaux mondiaux et locaux, notamment l'Alliance des forêts tropicales 2020, le Partenariat pour la Déclaration d'Amsterdam, Partnerships For Forests, Rainforest Alliance, et World Resources Institute.

### **2. QUELS SONT LES ENGAGEMENTS CLÉS DE L'INITIATIVE CACAO & FORÊTS ?**

Les Cadres d'Action Commune sont structurés autour de trois thèmes cruciaux : 1) la protection et la restauration des forêts, 2) la production durable et les moyens de subsistance des agriculteurs et 3) l'engagement communautaire et l'inclusion sociale.

**La première priorité est la protection et la restauration de la forêt.** À cette fin, les gouvernements et les entreprises se sont engagés à ne plus convertir de terres forestières pour la production de cacao et à éliminer progressivement la production illégale de cacao et l'approvisionnement dans des zones protégées.

Les deux pays introduisent une approche différenciée pour une meilleure gestion des réserves forestières, basée sur le niveau de dégradation des forêts. Des cartes actualisées sur la couverture forestière et l'utilisation des terres, des données socio-économiques sur les producteurs de cacao, des directives opérationnelles détaillées concernant la gestion des forêts et l'utilisation des terres sont en cours d'élaboration et seront rendues publiques.

---

Godiva Chocolatier Inc., Guittard Chocolate Company, The Hershey Company, Indcresa, Lindt & Sprüngli Group, Marks & Spencer Food, Mars Wrigley Confectionery, Meiji Co. Ltd., Mondelez International, Nestlé, Olam Cocoa, PBC Limited, Sainsbury's, SIAT, Tesco, Toms Group, Touton, Tree Global, Unilever, Valrhona, and J.H. Whittaker & Sons

<sup>2</sup> Les actions qui sont en attente d'information sont marquées 'à déterminer' (TBD) dans les plans initiaux des entreprises.

Pour garantir la mise en œuvre et le suivi effectifs de ces engagements, les entreprises se sont engagées à mettre en place des systèmes vérifiables pour une traçabilité de la plantation cacaoyère jusqu'au premier point de leurs propres achats de cacao, et à collaborer avec les gouvernements pour garantir un cadre national efficace en matière de traçabilité, couvrant tous les opérateurs dans la chaîne d'approvisionnement.

**La prochaine priorité essentielle est la production agricole durable et un meilleur revenu pour les producteurs.** Ce sont des conditions préalables fondamentales pour réduire la pression exercée par l'agriculture sur les forêts et renforcer la résilience des producteurs de cacao au changement climatique.

Les gouvernements et les entreprises ont convenu d'accélérer leurs investissements dans la productivité à long terme du cacao afin de produire « plus de cacao sur moins de terres ». Les actions clés comprennent : fourniture de matériel végétal amélioré, formation aux bonnes pratiques agricoles et à la fertilité des sols, réforme du régime foncier et renforcement des capacités des organisations de producteurs. Les moyens de subsistance durables et la diversification des revenus des producteurs de cacao seront accélérés grâce à la diversification des cultures vivrières, aux cultures associées et au développement de systèmes mixtes agro-forestiers.

**Le dernier domaine d'intervention est un fort engagement communautaire et d'inclusion sociale, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes.** Les gouvernements et les entreprises se sont engagés à consulter pleinement et efficacement les producteurs de cacao et à les faire participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions clés, ainsi qu'à la promotion de modèles de gestion communautaires pour la protection et la restauration des forêts. Pour les communautés touchées, les gouvernements évalueront et atténueront les impacts sociaux et les risques de tout changement d'utilisation des terres proposé.

L'ensemble des actions publiques-privées représente des engagements sans précédent en matière de protection et de restauration des forêts, de production durable du cacao et de moyens de subsistance des agriculteurs. Ces actions combinées, alignées sur l'Accord de Paris sur le climat, joueront un rôle crucial dans la séquestration des stocks de carbone et dans la lutte contre le changement climatique mondial et local.

### **3. QUELLES SONT LES ACTIONS CLÉS DES ENTREPRISES POUR LA CÔTE D'IVOIRE ?**

Les plans d'action initiaux des entreprises couvrent des activités sur une période de cinq ans (2018-2022) en Côte d'Ivoire. Les objectifs annuels seront communiqués lors de la mise à jour des plans d'action en 2019. Dans la mesure du possible, les entreprises ont ciblé des actions dans les cinq régions prioritaires définies dans le plan national de mise en œuvre (Guémon, Cavally, Nawa, San-Pedro et La Mé). Ces zones ont été choisies en fonction de critères liés à la préservation des forêts, à la production de cacao et à la densité de population. Elles incluent des parcs et réserves nationaux, des forêts classées et le domaine rural.

Les actions clés sont listées ci-dessous et un tableau synthétique est inclus en annexe 1.

## **Protection et restauration de la forêt**

Les entreprises se sont engagées à proscrire et à prévenir les activités du secteur du cacao qui causent ou contribuent à la déforestation ou la dégradation des forêts. Elles respectent les réglementations nationales et utilisent des méthodologies telles que la Haute Teneur en Carbone (« High Carbon Stock » - HCS) et la Haute Valeur de Conservation (« High Conservation Value » - HCV) pour les forêts afin de déterminer les forêts prioritaires et d'identifier les zones dans lesquelles établir des couloirs de conservation.

À compter du 1er janvier 2018, les entreprises ont mis en place des systèmes pour mettre fin aux achats auprès des agriculteurs produisant du cacao dans les parcs nationaux et les réserves.

Pour s'assurer que le cacao acheté n'est pas lié à la déforestation, les entreprises investissent dans l'amélioration de la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec l'objectif que 100% des approvisionnements en cacao puissent être retracés de la plantation cacaoyère au premier point d'achat. Les sociétés travaillent avec le gouvernement et d'autres experts pour développer un plan d'action pour la traçabilité applicable à tous les négociants internationaux et nationaux d'ici fin 2019.

Les entreprises réalisent une cartographie des exploitations au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement directe afin d'identifier et de collecter les données GPS polygonales de délimitation des plantations de cacao pour garantir que le cacao ne provient pas de forêts situées dans le domaine rural, des parcs et réserves nationaux ou des forêts classées. Les entreprises ont accepté une approche progressive, avec 569,400 exploitations cartographiées d'ici fin 2019. Ces informations aideront également à mettre en place un système gouvernemental de surveillance de la déforestation, comprenant des alertes de déforestation en temps réel.

Les entreprises procèdent à des évaluations des risques de déforestation dans leurs zones d'approvisionnement. Les évaluations des risques de déforestation contribueront à garantir le respect des engagements pris, d'éliminer l'approvisionnement de cacao provenant de zones protégées, et à assurer que le cacao ne provoque pas de déforestation supplémentaire. Reconnaissant la nécessité d'une approche harmonisée du calcul du risque de déforestation pour les petits producteurs, les entreprises s'efforceront d'établir un alignement méthodologique plus étroit avec le gouvernement en 2019.

L'une des préoccupations majeures est l'empiètement des plantations de cacao sur les forêts classées. Pour remédier à ce problème, le ministère des Eaux et Forêts a mis au point une approche différenciée de l'utilisation des terres dans les forêts classées, en fonction du niveau de dégradation des forêts. Le nouveau code forestier, qui devrait être approuvé par l'Assemblée nationale lors de la session d'avril 2019, fournira aux entreprises les règlements et les orientations nécessaires pour promouvoir des systèmes agroforestiers et la restauration des forêts de cacao dans les forêts classées et le domaine rural.

Des engagements spécifiques liés aux activités et aux investissements dans la protection et la restauration des forêts seront fournis lors de la mise à jour des plans des entreprises en 2019, une fois que les gouvernements auront achevé (1) la préparation des directives opérationnelles sur les nouvelles classifications de l'utilisation des terres et (2) la collecte des données relatives à l'utilisation des terres et aux conditions socio-économiques pour les forêts classées.

Les entreprises feront la promotion des systèmes agroforestiers cacaoyers en tant que moteur de la restauration et de la protection des forêts, à la fois dans les forêts classées et le domaine rural.

## Initiative Cacao & Forêts : Résumé des plans initiaux des entreprises pour la Côte d'Ivoire

Un système agroforestier cacaoyer est un système mixte d'utilisation des terres où les cacaoyers sont combinés sur une même zone à des espèces non cacaoyères et à d'autres cultures agricoles.

Pour promouvoir le développement des systèmes agroforestiers, les entreprises se sont engagées à soutenir la distribution et la plantation d'arbres à usages multiples ou d'arbres indigènes destinés à être plantés sur et hors des plantations cacaoyères. Les entreprises aideront les producteurs à mettre au point des systèmes agroforestiers fondés sur les conditions agronomiques, économiques et environnementales adaptés à la plantation et à leurs besoins. Le Conseil du Café Cacao dirige les efforts nationaux visant à élaborer des [recommandations](#) en matière des systèmes agroforestiers. Les entreprises collaborent avec le gouvernement, des organisations d'agriculteurs et des experts techniques d'ONG pour développer des modèles évolutifs d'agroforesterie cacaoyère. Les entreprises se sont engagées à établir 244,400 hectares d'agroforesterie cacaoyère et à distribuer et planter 8,306,600 arbres indigènes pour la restauration hors exploitation.

Pour soutenir les efforts de protection et de restauration des forêts, les entreprises développent et investissent dans des modèles financiers innovants. Par exemple, en partenariat avec le programme national de REDD+, les entreprises encouragent les paiements pour services environnementaux (PSE). Par le biais des PSE, les producteurs sont incités à protéger et à restaurer les zones forestières. Jusqu'à présent, les entreprises se sont engagées à soutenir 215,900 producteurs avec des contrats de PSE.

Le gouvernement prévoit de créer un fonds national de conservation et de réhabilitation pour la protection et la restauration des forêts classées, et les entreprises et les partenaires du développement sont encouragés à soutenir ce fonds. Les entreprises examineront des investissements potentiels avec le fonds une fois que les détails du fonds auront été développés par le gouvernement en 2019.

### **Production Durable et Sources de Revenu des Producteurs**

L'intensification agricole durable dans le domaine rural est une condition préalable essentielle à la réduction de la pression agricole sur les forêts. Dans le cadre de l'ICF, l'industrie et les gouvernements s'emploient à accroître la productivité à long terme du cacao afin de produire « plus de cacao sur moins de terres » et d'améliorer la rentabilité de l'agriculture pour les producteurs de cacao.

Grâce au travail visant à améliorer la traçabilité, les entreprises amélioreront leur rayonnement et leur engagement auprès des agriculteurs et des coopératives auprès desquelles elles s'approvisionnent en cacao. Les entreprises se sont engagées à former 444,400 agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles, à la nutrition des cultures et à la fertilité des sols, en leur fournissant les compétences et les connaissances essentielles pour professionnaliser la culture du cacao et améliorer la productivité et la rentabilité de la plantation dans son ensemble.

Les entreprises continueront de travailler avec le gouvernement pour accélérer la production durable de cacao sur des terres respectueuses de l'environnement, par l'amélioration du matériel végétal et la réhabilitation des exploitations malades ou vieillissantes, conformément à la stratégie gouvernementale de développement à long terme du secteur du cacao. Des objectifs spécifiques seront définis en consultation avec le gouvernement et alignés sur sa future stratégie pour le secteur du cacao.

## Initiative Cacao & Forêts : Résumé des plans initiaux des entreprises pour la Côte d'Ivoire

En plus d'accélérer la production durable, les entreprises aideront à promouvoir des moyens de subsistance durables et la diversification des revenus des producteurs de cacao. Les entreprises travailleront avec un total de 230,600 agriculteurs sur la diversification des cultures au niveau des plantations, y compris la promotion des systèmes agroforestiers cacaoyers.

Les entreprises vont également promouvoir l'inclusion financière afin de renforcer l'accès des producteurs au fonds de roulement et d'investissement. Ils prévoient d'offrir des produits financiers à 113,500 producteurs, y compris en développant des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) soutenant 32,400 agriculteurs. Le modèle AVEC vise les femmes et contribue ainsi aux objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation sociale.

### **Participation des Communautés et l'Inclusion Sociale**

Les entreprises reconnaissent qu'un engagement et une autonomisation efficace des communautés productrices de cacao et des organisations de la société civile sont essentiels pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le secteur du cacao.

Au cours des quatre prochaines années, les entreprises organiseront un certain nombre de consultations avec les communautés riveraines des zones forestières afin de les sensibiliser aux engagements et aux actions énoncés dans le Cadre d'Action Commune. Les entreprises élaboreront des programmes communautaires centrés sur les femmes et les jeunes. Au total, les entreprises prévoient de travailler avec 3,400 communautés.

De plus, les entreprises aideront les communautés à promouvoir les activités de protection et de restauration des forêts. Ils soutiendront les mécanismes de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN). Il s'agit de toute structure communautaire dotée du pouvoir de décision en matière de gestion des ressources naturelles. Celles-ci peuvent être conçues avec différents niveaux de structure, de reconnaissance légale, d'objectif et d'autorité, mais elles président généralement sur les impacts environnementaux et économiques de la gestion des ressources naturelles, y compris les accords de partage des bénéfices entre les membres de la communauté. Des objectifs spécifiques seront définis en 2019 en consultation avec le gouvernement, après l'approbation du nouveau code forestier et l'élaboration de directives opérationnelles connexes.

### **Mesure et surveillance**

La mesure et le suivi des progrès au niveau national et du paysage seront essentiels pour assurer la responsabilité et la transparence, et pour promouvoir l'apprentissage et les corrections à mi-parcours.

Les entreprises soutiennent le gouvernement dans l'adoption d'un système de surveillance transparent par satellite, avec des alertes de déforestation, dans le but de faire adopter un système de surveillance d'ici 2019. Le suivi national sera directement aligné sur les systèmes de mesure, de déclaration et de vérification de REDD+. Les entreprises produiront des rapports annuels sur les progrès de l'Initiative Cacao & Forêts et collaborent déjà avec un certain nombre de fournisseurs de services pour surveiller la déforestation dans leur chaîne d'approvisionnement.

# Initiative Cacao & Forêts : Résumé des plans initiaux des entreprises pour la Côte d'Ivoire

## Annexe 1: Tableau synthétique des plans d'action initiaux - Côte d'Ivoire

Engagement	Actions	À délivrer d'ici 2022
<b>Protection and Restauration des Forêts</b>		
1. Aucune conversion de zone forestière (comme définie dans la réglementation nationale et par les méthodologies HTC et HVC) pour la production de cacao	1.1 Effectuer la cartographie des exploitations dans la chaîne d'approvisionnement directe pour identifier et collecter les données polygonales des limites des plantations de cacao et s'assurer que le cacao n'est pas issu de terres forestières, de réserves et parcs nationaux ni de forêts classées	569 400 exploitations cartographiées
	1.2 Effectuer des évaluations des risques de déforestation dans toutes les zones d'approvisionnement direct.	<i>Nbre d'hectares couverts par les évaluations de risque de déforestation : à déterminer</i>
2. Élimination de la production et l'approvisionnement de cacao dans les Parcs Nationaux et Réserves conformément à la promulgation et à l'application de la politique forestière nationale ainsi qu'au développement de moyens de subsistance alternatifs pour les agriculteurs touchés.	2.1 Un système sera adopté et publié en vue d'exclure les agriculteurs qui, dans la chaîne d'approvisionnement directe, produisent du cacao en zones protégées	Oui
	2.2 Toutes les plantations découvertes dans les réserves et les parcs nationaux seront signalées au gouvernement	<i>% des agriculteurs des réserves et les parcs nationaux signalés au gouvernement : à déterminer</i>
	2.3 Appuyer la transition des producteurs de cacao vers des moyens de subsistance alternatifs via une assistance technique adressée aux entreprises agricoles et non- agricoles	<i>Nbre et % du total des agriculteurs à l'intérieur des zones protégées bénéficiant d'une assistance portant sur les moyens de subsistance alternatifs : à déterminer</i>
3. Aucun approvisionnement direct en cacao provenant des Parcs Nationaux et Réserves au travers des programmes d'approvisionnement direct et traçables des entreprises	3.1 Mettre en œuvre des outils/technologies de traçabilité pour garantir qu'aucun achat de cacao ne provienne des réserves et parcs nationaux (de toutes les zones forestières)	100% du cacao de source directe traçable jusqu'à l'exploitation □
4. Une approche différenciée basée sur le niveau de dégradation des forêts sera développée et sera traduite en une stratégie nationale de restauration des forêts	4.1 Soutenir la restauration des forêts classées en collaborant avec les producteurs de cacao, le gouvernement l'industrie forestière pour mettre en œuvre des contrats d'agroforesterie mixtes sous forme	<i>Nbre de contrats d'agroforesterie agricole signés : à déterminer</i> <i>Nbre d'hectares restaurés dans les forêts classées : à déterminer</i>
	5.1 Coopérer avec le gouvernement sur la mise en application de ces dispositions afin de prévenir la pratique de la déforestation sur les propriétés forestières légalement protégées (du domaine rural)	<i>Nbre d'hectares de forêts protégées dans le domaine rural : à déterminer</i>
6. Développement et publication de cartes actualisées du couvert forestier et de l'utilisation des terres pour les différentes forêts, de données socio- économiques sur les producteurs de cacao et leurs communautés dépendants de ces forêts, et développement de directives opérationnelles détaillées	6.1 Appuyer les plans futurs du gouvernement en matière de gestion adaptative des différentes zones forestières en soutien aux moyens de subsistance des communautés de cacaoculteurs dépendant de la forêt.	Oui
	6.2 Participer à l'élaboration des plans d'aménagement du territoire et d'utilisation des terres aux niveaux régional et national, en partageant avec le gouvernement les plans (cartes) d'utilisation des terres.	Oui
7. L'application publique du Code Forestier et des textes subséquents et la gouvernance par le secteur public seront renforcées	7.1 Promouvoir des campagnes de sensibilisation pour former les producteurs au nouveau code forestier	374 600 producteurs touchés par les programmes de sensibilisations
	7.2 Mettre à jour des formations et les supports de sensibilisation des producteurs en fonction du code forestier révisé.	Oui
8. Collaboration publique- privée pour mobiliser davantage de ressources techniques et financières pour la protection et la restauration des forêts	8.1 Mobiliser des financements pour la protection et la restauration des forêts	<i>Montant en \$ mobilisé en faveur de la protection et de la restauration des forêts : à déterminer</i> <i>Nbre d'hectares avec financement de la protection et de la restauration des forêts : à déterminer</i> 215 900 producteurs participant à des contrats PSE
	9.1 Appuyer la distribution et le plantage d'arbres polyvalents pour la restauration des plantations par l'intermédiaire de l'agroforesterie mixte.	12 995 100 arbres multi- usages distribués sur les exploitations 244 400 hectares d'agroforesterie cacaoyère mis au point
9. Collaboration publique- privée pour identifier les bonnes pratiques, les itinéraires techniques et les mécanismes incitatifs pour la restauration des forêts, et les systèmes d'agroforesterie mixtes	9.2 Appuyer la distribution et le plantage d'arbres indigènes pour la restauration des zones hors- plantation (reboisement).	8 306 600 arbres indigènes plantés hors- exploitations <i>Nbre d'hectares de zone forestière restaurée : à déterminer</i>
	10.1 Soutenir la création du fonds public- privé de conservation et de réhabilitation des forêts.	<i>Montant en \$ contribués au fonds : à déterminer</i>
10. Création par le Gouvernement, en collaboration avec toutes les parties prenantes, d'un fonds public- privé pour le financement sur le long terme des actions de préservation et de réhabilitation des zones forestières HVC		

## Initiative Cacao & Forêts : Résumé des plans initiaux des entreprises pour la Côte d'Ivoire

Engagement	Actions	À délivrer d'ici 2022
<b>Production Durable et Sources de Revenu des Producteurs</b>		
11. Promouvoir l'investissement dans la productivité à long terme du cacao dans des zones appropriées d'un point de vue environnemental afin de produire « plus de cacao sur moins de terres »	11.1 Distribution de matériel végétal amélioré pour le cacao.	<i>Nbre de semis améliorés distribués aux agriculteurs : à déterminer</i>
	11.2 Créer et/ou fournir des pépinières de cacao avec du matériel végétal amélioré pour le cacao	<i>Nbre de pépinières avec des plants de cacao améliorés : à déterminer</i>
	11.3 Former les producteurs aux bonnes pratiques agricoles (BPA).	444 400 producteurs formés aux BPA
	11.4 Appuyer la réhabilitation de plantations de cacao	<i>Nbre d'hectares de cacao réhabilités : à déterminer</i>
12. Promouvoir des sources durables et diversifiées de revenus pour les producteurs de cacao	12.1 Promouvoir la diversification des cultures au niveau de la plantation	230 600 producteurs appliquent la diversification des cultures
	12.2 Appuyer la distribution et le plantage d'arbres polyvalents pour la restauration des plantations par l'intermédiaire de l'agroforesterie mixte.	12 995 100 arbres multi-usages distribués sur les exploitations 244 400 hectares d'agroforesterie cacaoyère mis au point
13. Promouvoir l'inclusion financière et l'innovation afin de faciliter l'accès des producteurs à des fonds de roulement et d'investissement pour la production et la rénovation des plantations	13.1 Promouvoir l'expansion de l'épargne par les agriculteurs	100 200 producteurs dans la chaîne d'approvisionnement disposant d'un compte épargne 32 400 producteurs participant à des groupes AVEC
	13.2 Offrir des produits financiers aux agriculteurs	113 500 producteurs à qui un produit financier a été proposé
14. Améliorer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final 100% du cacao traçable depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat. Un plan d'action pour la traçabilité sera développé et mis en œuvre étape par étape afin d'atteindre une traçabilité complète et vérifiable, applicable à tous d'ici fin 2019.	14.1 Effectuer la cartographie des exploitations dans la chaîne d'approvisionnement directe pour identifier et collecter les données polygonales des limites des plantations de cacao et s'assurer que le cacao n'est pas issu de terres forestières, de réserves et parcs nationaux ni de forêts classées	569 400 exploitations cartographiées dans la chaîne d'approvisionnement direct
	14.2 Mettre en œuvre le système de traçabilité au niveau de l'exploitation dans la chaîne d'approvisionnement directe	100% du cacao de source directe traçable depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat
<b>Participation des Communautés et Inclusion Sociale</b>		
15. Partage complet et efficace des informations, consultation et participation pleine et entière des producteurs de cacao et leurs communautés qui sont affectés par les changements d'utilisation des terres proposés.	15.1 Organiser des consultations au niveau des communautés cacaoyères sur la mise en œuvre des Cadres d'Action	3 400 communautés ayant reçu des séances de consultations
16. Promouvoir des modèles communautaires de protection et de restauration des forêts	16.1 Établir et/ou appuyer des programmes communautaires de gestion des ressources naturelles pour la restauration/protection de la forêt	<i>Nbre de communautés cacaoyères actives disposant d'un programme de restauration et de protection des forêts: 3 314 communautés ayant reçu des séances de consultations: à déterminer</i> <i>Nbre d'hectares sous GCRN: à déterminer</i>
17. Développement de plans d'action pour la protection et restauration de la forêt, et l'intensification responsable de l'agriculture qui prennent en compte les besoins de la jeunesse et les questions d'égalité des genres.	17.1 Développer des plans d'action qui soient sensibles aux dimensions jeunes et genre	<i>Nbre de communautés cacaoyères avec des programmes axés sur le genre: à déterminer</i> <i>Nbre de communautés cacaoyères avec des programmes axés sur les jeunes: à déterminer</i>